

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 21

Rubrik: Billet du jour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hommes originaires de tous les cantons, se sont battus splendidement. Ils ont valu au drapeau du régiment de marche de la Légion la plus haute distinction de l'armée française: la croix de la Légion d'honneur. Cités sept fois à l'ordre de l'armée, les Suisses ont été les premiers à porter la fourragère rouge. La croix de guerre fut attachée six fois à leur drapeau et la médaille militaire acheva de rendre célèbre cet «héroïque régiment que son esprit de sacrifice et sa bravoure légendaire ont placé au premier rang. (Citation de 1919.)

Ces hommes étaient nos frères et nos camarades. La Suisse héroïque s'est reconnue en eux. Notre armée était prête à suivre leur exemple. V.

Billet du jour

Souriez si vous voulez, mais l'Europe entière a les yeux sur nous . . . pour une question peu importante il voilà qui sera toujours difficile à savoir mais le fait est qu'un journal anglais a fait paraître récemment une information sensationnelle que le «Progrès civique» de Paris vient de reproduire avec le plus grand sérieux. Voici du reste la phrase lapidaire qui introduit le sujet: «Dans l'armée suisse, on a décidé de remplacer toutes les musiques militaires par des gramophones!»

Ne tombez pas à la renverse! Il y a des gens parfaitement sains d'esprit qui admettent des nouvelles semblables! La feuille française, inspirée sûrement par sa collègue britannique, donne des précisions admirables qui feraient bon effet dans un journal humoristique: «déjà les soldats qui sont à la gauche d'un colonne en marche ont du mal à maintenir la cadence du pas parce qu'ils entendent imparfaitement la musique qui est en tête.

Ne pensez pas, qu'avec un gramophone ils n'entendront plus rien du tout! . . . Un officier suisse a inventé un appareil récepteur de T. S. F. sous forme d'un disque de minimes dimensions que chaque troupier attache au collet de sa tunique et qui lui permet de percevoir très nettement les airs martiaux enregistrés sur la disque du gramophone posté à la tête du bataillon! . . . »

Qui l'aurait cru??? . . . Nos braves fanfares ont fini leurs jours! . . . Vous vous souvenez tous, n'est-ce pas, chers camarades, des formidables randonnées de la mobilisation? . . . On allait sous la pluie ou sous le soleil de feu, le dos courbé, la tête basse, les bras douloureux! Mais l'étape s'annonçait; voilà la ville ou le village avec les habitants . . . les habitantes surtout, qui sur le pas de leur porte se préparaient à nous encourager de la voix et du geste. Aussitôt la fanfare se mettait de la partie! Epuisée la grosse caisse? . . . Quelle erreur! . . . Fatigués les tambours? . . . Mais non! . . . A bout de souffle le petit bugle ou le trombone? . . . Allons donc! . . . Les plus boueux, les plus poussiéreux, les plus «vanés» se précipitaient sur leur instrument et la fanfare glorieuse nous réveillait! . . . Les dos se redressaient, les jarrets se tendaient, les regards vaguement ternes redevenaient vifs . . . et le bataillon défilait proprement dans les rues en fête!

Et le soir, après la déconsignation, c'étaient encore nos bons musiciens qui égayaient la place publique tandis que les filles se poussaient du coude au passage d'un groupe de sous-offis bien astiqués!

La fanfare! . . . Quels souvenirs! . . . Depuis les diances en musique du dimanche matin à l'école de recrues jusqu'aux retraites glorieuses à travers les villages de la frontière durant la grande guerre et jusqu'aux con-

certs et jusqu'aux revues après les grandes manœuvres! Prises du cher drapeau, défilés de fin d'école, aubades fêtes . . . c'est tout cela la fanfare. Et les «fanfareux» le savent bien puisqu'ils sont toujours fiers!

Et des fumistes, des farceurs voudraient supprimer la fanfare des bataillons suisses? Non, non, . . . rassurez-vous! On est progressistes chez nous, nous aimons les inventions modernes, autant et peut-être plus qu'ailleurs; mais de là à doter le col de nos tuniques d'un appareil de T. S. F. il y a loin!

Sans compter que ce serait d'un pittoresque achevé, ces compagnies «musicales» qui s'en iraient sur les grandes routes, chacune ayant son air à la mode! . . . Au fond qui sait? On a toujours dit que la musique adoucit les mœurs! Devant tant d'harmonie peut-être les peuples finiront-ils par se mettre d'accord et nous n'aurons plus de guerre; à l'intérieur des frontières ce sera aussi la fraternité qui règnera et la Suisse sera à l'honneur parmi les peuples de la terre pour avoir, grâce au col de tunique — gramophone, fait régner la paix parmi les hommes!

Tout cela c'est une bonne farce! Il vaut mieux voter 20 millions pour notre aviation malgré les cris des anarchistes! Nous en serons plus en sûreté! D.

Die eidg. Armee — Entwicklung bis auf unsere Tage.

Von Oberst i. Gst. M. Feldmann.

In der Mediationszeit wurde 1804 von der Tagsatzung der Entwurf zum «Allgemeinen Militärreglement für den schweizerischen Bundesverein» angenommen. Die durch Art. 2 der Mediationsacte festgesetzte Truppenmacht von 15,203 Mann sollte in sieben Legionen eingeteilt werden. Der Entwurf gelangte nicht zur Ausführung.

Am 5. 1807 wurde das «Allgemeine Militärreglement der eidgen. Kontingents-truppen» zum Beschluss erhoben. In der Einleitung wird der wichtige Grundsatz aufgestellt: «Die Bildung der eidgen. Kontingents-Korps muss so beschaffen sein, dass die Nachteile, die mit einem jeden Militär-Föderativsystem verbunden sind, so viel wie möglich gehoben oder wenigstens vermindert werden; daher alles, was auf Organisation, Oberkommando, Waffenübungen, Disziplin, Dienst, Bewaffnung, Besoldung und Verpflegung der Kantonkontingenter Bezug hat, nach einem **völlig gleichförmigen Fusse** eingerichtet werden soll.» Wenn nach diesem Grundsatz weiter gearbeitet wurde, konnte eine einheitliche Armee geschaffen werden. Aber man konnte nicht zu einer konsequenten Durchführung dieser Grundsätze gelangen. Es gab allerdings «Zentral-Militärbehörden», die aus dem Generalstab bestanden, dem von der Tagsatzung ernannten General, 1 Oberst Quartiermeister, 1 Oberst Kriegskommissär, 1 Oberst Inspektor der eidgen. Artillerie und einer «möglichst beschränkten Anzahl» eidgen. Obersten, aber der Unterricht, die Bewaffnung und Ausrüstung war den Kantonen überlassen; sie sollen allerdings in allen Kantonen gleichförmig und so vollständig als möglich sein», aber man kann sich leicht denken, wie es mit dieser Gleichförmigkeit bestellt war. Das Kontingent bieb auf 15,203 Mann bestehen, wobei im Notfall die Kantone ein zweites gleichstarkes Kontingent bereit halten sollten.

Nach den Erfahrungen der napoleonischen Zeit wurde am 20. August 1817 das «Allgemeine Militärreglement für die schweizer. Eidgenossenschaft» beschlossen. Diese